



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

**Présents** : MM Le Nagard (Président) – Duclos - Gondel

**Assistent** : MM. Renault (Cda) - Vernet (Comité)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- *N° d'affiliation*
- *Championnat ou coupe*
- *Division et groupe*
- *N° du match*
- *Date du match*

#### COMMUNIQUÉ

##### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

##### *PORT DES PROTÈGE-TIBIAS*

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

##### *FEUILLE DE MATCH (FMI)*

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## RÉUNION D'INFORMATION

La Commission Futsal tiendra au siège du DVOF - 6, avenue du Bosquet à Baillet en France, une réunion d'information sur l'organisation des critères jeunes et plateaux Futsal : **le lundi 25 Septembre 2023 à 19h30.**  
**Présence obligatoire des clubs ayant demandé l'engagement d'équipes de jeunes U7 à U16 (date limite d'engagement le lundi 25 septembre), sous peine d'amende de 50€ conformément à l'annexe financière du DVOF.**

## COURRIERS CLUBS

**Futsal Club VLB:** Mail du 13-09-23

Pris note de votre demande de création d'un critérium U10 afin d'éviter la fusion des catégories de U10 à U12.  
Le sujet sera abordé lors de la réunion clubs du lundi 25-09-23.

**Futsal Club VLB:** Mail du 13-09-23

Pris note de votre demande d'engagement de 2 équipes U7 et 2 équipes U9 sur les plateaux Futsal.  
La commission vous demande d'effectuer les engagements sur l'application FAL.  
Merci de spécifier votre possibilité ou non de recevoir des plateaux, l'adresse du gymnase et le jour et l'heure de début des plateaux.

**Sannois FCE :** Mail du 14-09-23

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase pour la rencontre de Senior D1 contre Arnouville USC le samedi 16-09-22 (attestation mairie jointe).  
La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**My Sarcelles Futsal :** Mail du 16-07-23

Pris note de votre demande modification du jour des rencontres pour votre équipe Senior 2 : **le lundi à 21H30.**  
Accord de la commission.

**Les Étoiles de Moussy :** Mail du 18-09-23

Pris note de votre demande pour intégrer le Critérium futsal U16 du 95.  
La commission émet un avis favorable à votre demande et transmet au Comité de Direction du DVOF pour validation.  
La commission vous convie à la réunion d'information du lundi 25-09-23 à 19H30 au DVOF.



## GROUPES 2023 / 2024

Suite aux différentes modifications effectuées, veuillez trouver ci-dessous la composition des groupes D1 et D2.

### GROUPES FUTSAL DVOF

DIVISION 1 Gr U		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	551972	AVICENNE ASC 2
2	580882	MARCOUVILLE CITY CP 3
3	560543	ARNOUVILLE USC 1
4	560866	COMBO FUTSAL 1
5	590534	ARGENTEUIL RC 1
6	552305	OSNY UNITED 1
7	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 2
8	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 2
9	561071	ASF ARGENTEUIL 2
10	550552	SANNOIS FCE 1
11	519039	EAUBONNE CSM 1
12	580869	PERSANAISE CFJ 1

DIVISION 2 - GR A		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	561101	MONTIGNY LVDB 1
2	560964	BEZONS FUTSAL CLUB 2
3	510506	GONESSE RC 1
4	850889	MONTMAGNY ASFS 2
5	590566	MONTMORENCY FUTSAL 2
6	527269	SAINT BRICE FC 1
7	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
8	560466	MY SARCELLES FUTSAL 1
9	550552	SANNOIS FCE 2
10	551988	CERGY-PONTOISE FC 2
11	580487	ENTENTE MMB 1
12	561071	ASF ARGENTEUIL 3

DIVISION 2 - GR B		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	560 964	BEZONS FUTSAL CLUB 1
2		EXEMPT
3	560866	COMBO FUTSAL 2
4	551445	PARMAIN FUTSAL AS 2
5	582623	AFS VAUREAL 2
6	590534	ARGENTEUIL RC 2
7	560467	MY SARCELLES FUTSAL 2
8	549561	DEUIL-ENGHIEN FC 1
9	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
10	581364	GOUSSAINVILLE FC 2
11	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
12	561101	MONTIGNY LVDB 2

### CHAMPIONNAT FUTSAL (Groupe à 12)

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09	Journée 10	Journée 11
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
11-sept.-23	25-sept.-23	9-oct.-23	6-nov.-23	20-nov.-23	4-déc.-23	8-janv.-24	22-janv.-24	29-janv.-24	23-oct.-23	11-déc.-23
au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au
17-sept.-23	1-oct.-23	15-oct.-23	12-nov.-23	26-nov.-23	10-déc.-23	14-janv.-24	28-janv.-24	4-févr.-24	29-oct.-23	17-déc.-23
2 - 11	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	8 - 6	9 - 7	10 - 8	11 - 9	1 - 10
4 - 9	5 - 10	6 - 11	7 - 1	8 - 2	9 - 3	10 - 4	11 - 5	1 - 6	2 - 7	3 - 8
6 - 7	7 - 8	8 - 9	9 - 10	10 - 11	11 - 1	1 - 2	2 - 3	3 - 4	4 - 5	5 - 6
8 - 5	9 - 6	10 - 7	11 - 8	1 - 9	2 - 10	3 - 11	4 - 1	5 - 2	6 - 3	7 - 4
10 - 3	11 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 8	5 - 9	6 - 10	7 - 11	8 - 1	9 - 2
12 - 1	2 - 12	12 - 3	4 - 12	12 - 5	6 - 12	12 - 7	8 - 12	12 - 9	10 - 12	11 - 12
Journée 22	Journée 12	Journée 13	Journée 14	Journée 15	Journée 16	Journée 17	Journée 18	Journée 19	Journée 20	Journée 21
Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
13-mai-24	5-févr.-24	26-févr.-24	4-mars-24	11-mars-24	18-mars-24	1-avr.-24	22-avr.-24	29-avr.-24	8-avr.-24	20-mai-24
au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au
19-mai-24	11-févr.-24	3-mars-24	10-mars-24	17-mars-24	24-mars-24	7-avr.-24	28-avr.-24	5-mai-24	14-avr.-24	26-mai-24



## DEMANDE D'INFORMATIONS

La commission demande à tous les clubs ayant des rencontres programmées un jour férié de bien vouloir aviser le DVOF de l'impossibilité de disputer les rencontres le jour prévu au calendrier.  
Dans le cas de fermeture du gymnase un jour férié, merci de fournir au DVOF l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

## ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2023 / 2024

Les Feuilles d'engagement des équipes de Jeunes sont à retourner au secrétariat du DVOF pour **le lundi 25 septembre dernier délai** afin de pouvoir valider l'organisation des plateaux et critérium lors de la réunion clubs.

### Obligations clubs :

Critériums U16 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour cette catégorie le samedi ou le dimanche.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application Google Forms** : <https://forms.gle/9jdXStSWY5D6ZrWS9>

Critériums U12 et U14 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour chaque catégorie le samedi ou le dimanche ou en alternance 1 week-end sur 2.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application Google Forms** : <https://forms.gle/9jdXStSWY5D6ZrWS9>

Plateaux U7 et U9 : nécessité d'avoir un créneau fixe le samedi ou le dimanche différent de celui prévu pour les critériums U12 et U14.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application FAL** disponible sur le site du DVOF.

Les clubs ne disposant pas de créneaux distincts pour les plateaux et les critériums ne pourront pas engager d'équipes dans toutes les catégories.

Prochaine réunion  
Lundi 25 septembre à 18H30